

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DU RESPECT DES BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRE (BPL)

Domaines de reconnaissance de conformité

Dénomination sociale de l'installation reconnue : Certara Canada Corporation

Nom de la personne-ressource : Sahel Soltani

Gestionnaire principal

Adresse: 2000, rue Peel, bureau 570

Montréal, Québec

H3A 2W5

Téléphone: 514 395 1694

Site Web: www.certara.com

Courriel: sahel.soltani@certara.com

Pour veiller au respect de la Loi sur les langues officielles, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

Nº de dossier du CCN	151018
Critères de reconnaissance de la conformité	Conformité aux exigences des Principes de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1998.
Reconnaissance initiale	2016-12-06
Reconnaissance la plus récente	2024-11-13
Reconnaissance valide jusqu'au	2028-12-06
Type d'installation	Site d'essai
Domaine de conformité	Produits pharmaceutiques
Domaine de compétence	Autres études :



Le présent document fait partie du certificat de reconnaissance de conformité délivré par le Conseil canadien des normes (CCN). La version originale est affichée dans le répertoire des organismes accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au <u>ccn-scc.ca</u>.

Elias Rafoul Vice-président, Services d'accréditation Date de publication : 2024-11-15